



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 09/02/2018
Reçu en préfecture le 09/02/2018
Affiché le - 9 FEV. 2018
ID : 056-215601626-20180206-DB20180202B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
mardi 6 février 2018

BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Anne-Valérie RODRIGUES, Isabelle LE RIBLAIR, Pierre-Yves CAINJO, Loïc TONNERRE, Dominique DAUGES, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Yolande ALLANIC, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Jean-Guillaume GOURLAIN, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Serge LECUYER à Ronan LOAS (point 1 à 02c) , Jean-Luc MADEC à Antoine GOYER, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC.

Secrétaire de séance : Patricia QUERO- RUEN

Présents :

- ouverture de la séance : 29
- point 03 à 14 : 30

Absents excusés avant donné des pouvoirs :

- pour la séance : 03
- début séance à 02c compris : 01

DIRECTION DES RESSOURCES

n°02b

BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET ANNEXE CUISINE CENTRALE

Rapporteur : Antoine Goyer

Le Maire arrête le budget primitif 2018 du budget annexe CUISINE CENTRALE, en équilibre, aux montants suivants :

Section INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes : 30.000 €

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes : 1.385.000 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Finances, ressources humaines » et « Economie, emploi, tourisme » du 29 janvier 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** cette proposition

Délibération adoptée à la MAJORITE -

12 CONTRE (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC - Jean-Guillaume GOURLAIN – Nolwenn DELALEE – Yolande ALLANIC - Loïc TONNERRE – Michel ROUALO – Dominique SAURAY – Dominique DAUGES)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.

Ronan LOAS,
Maire

